

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 8-9

Artikel: À propos du sapin blanc
Autor: Christ
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

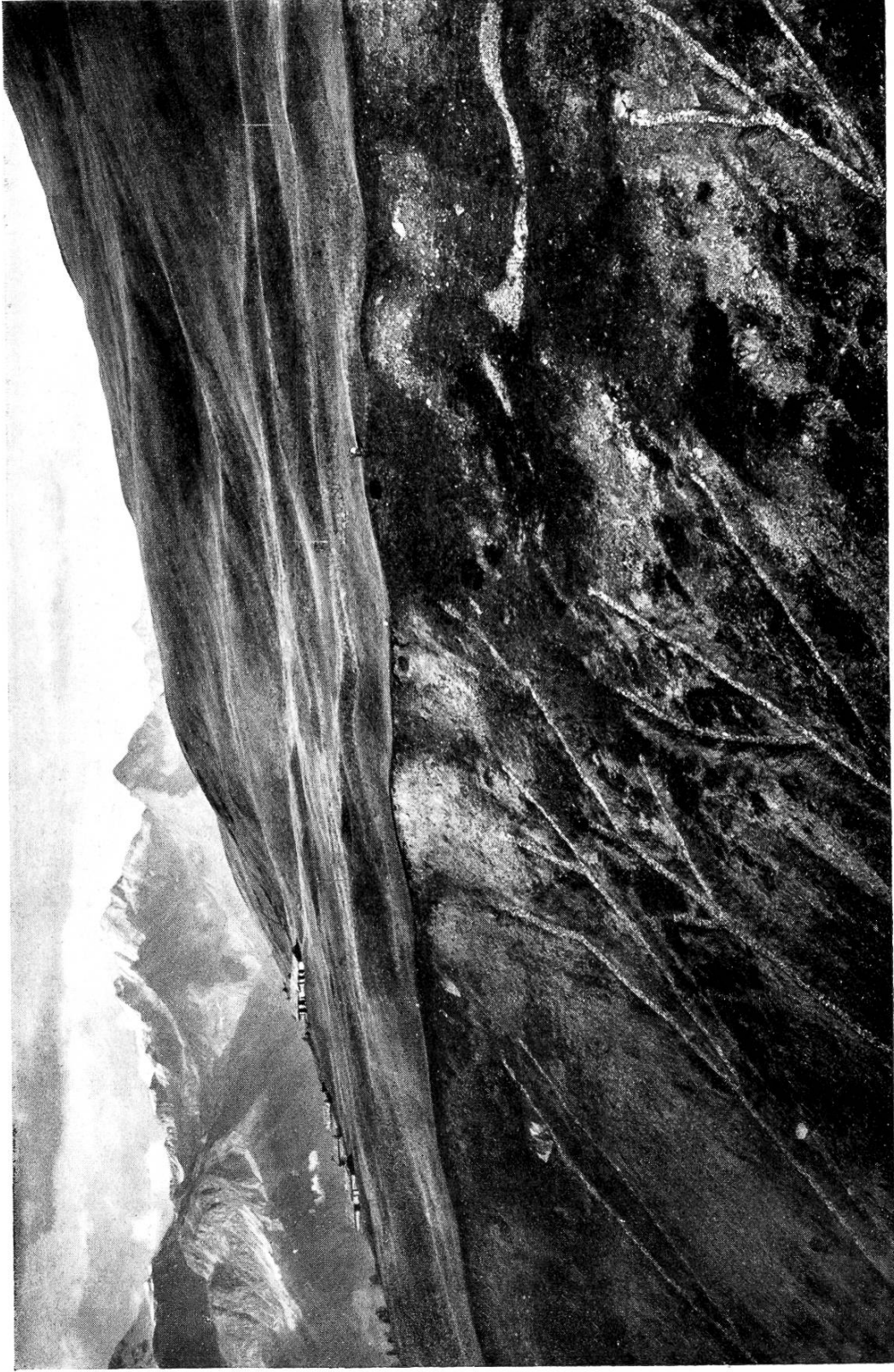
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TORRENT DU CHARMAIX, EN SAVOIE.

Phot. Messines, Chambéry.

Rive droite du ravin d'Arrondaz. Réseau de drainage dans la berge (2100 m d'alt.), 1930



Phot. Messines, Chambéry.

TORRENT DU CHARMAIX.

Rive droite du ravin d'Arrondaz. Drainage de la berge. Vers 2200 m d'alt. (1930).

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

82^{me} ANNÉE

AOÛT/SEPTEMBRE 1931

N° 8/9

A propos du sapin blanc.

Avouons que le sapin est, sinon le plus négligé, en tout cas le moins étudié de nos conifères. Je me demande quelle est la cause de ce peu de considération dont jouit l'un des plus beaux, des plus nobles arbres de l'Europe ?

D'abord, on me dit que le bois du sapin ne vaut pas celui de l'épicéa, qu'il est moins compact, moins résistant, moins élastique, dépourvu de cette pénétration résineuse qui fait la valeur du bois de l'épicéa.

J'apprends, en outre, et de source bien autorisée, que, par suite de ses particularités, le bois du sapin n'égale pas celui de l'épicéa ni pour l'ébénisterie, ni comme bois de résonance dans la confection des instruments de musique : violons, guitares, etc. On ajoute que pour bois de feu, l'épicéa est préféré, et que même l'industrie de la cellulose et du papier se sert de l'épicéa en première ligne, au point que les fabricants ont longtemps refusé le sapin et ne commencent que depuis peu à l'admettre, mais par petites quantités et à un prix inférieur, car sa fibre serait plus courte que celle de l'épicéa et impropre à en faire du papier de première qualité.

Si, à cette liste déjà assez longue de dépréciations, on ajoute encore que le sapin souffre de certains parasites, végétaux et animaux, qui en diminuent l'accroissement, tel le gui, qui cause des dégâts graves au Jura neuchâtelois, ou le chermès des aiguilles, qui nuit au rajeunissement naturel un peu partout, j'avoue que ma plaidoirie pour le sapin ne sera pas des plus aisées.

Mais, loin de me tenir pour battu, je demande si la recherche d'un bois tendre, léger et facilement ouvrable a cessé parmi nous ? D'où vient donc que la demande de bois du peuplier, très léger, encore moins résistant que celui du sapin, augmente de jour en

jour ? Est-ce que le charpentier est le seul arbitre de la valeur de nos bois, maintenant que les constructions en fer et en béton ont pris un si grand essor ?

Du reste : que disent les forestiers nos voisins, des Vosges et de la Forêt-Noire, qui gèrent des bois fort étendus, composés presque exclusivement de sapins blancs ? Ils ne cessent de proclamer leurs bois comme les plus beaux et les plus précieux de leur pays, et semblent plutôt mettre le sapin au premier rang dans la hiérarchie forestière. A-t-on, chez nous, assez sérieusement examiné les qualités du sapin, non seulement comme bois de construction, mais à tous égards possibles ? Et quand même toutes les infériorités de ce bois qu'on lui oppose se vérifieraient, n'est-ce pas là un motif d'autant plus sérieux de vouer une attention plus vigilante à un arbre dont l'extension est beaucoup plus restreinte que celle de son concurrent, l'épicéa ?

Cette extension est-elle connue et étudiée suffisamment chez nous ? J'en doute.

Nous savons bien, *grosso modo*, que cette essence a son domaine suisse principal sur le versant oriental du Jura, où elle forme une zone dense et continue depuis le Haut-Jura vaudois jusqu'au canton de Soleure à peu près, bordé dans le bas — et en partie dans le haut aussi — par des bois et des groupes de hêtres. Ce bourrelet de hêtres éparpillés à la lisière supérieure des grands bois de sapin, qui se trouve non seulement au Haut-Jura, mais aussi — et plus complet encore — dans les Hautes-Vosges et la Forêt-Noire, prouve que le sapin est une espèce qui ne recherche point le climat des hauteurs : au contraire. Tandis que l'épicéa a une tendance fort accusée d'envahir la région des pâturages alpins et monte jusqu'à 1600 m et plus, le sapin atteint à peine 1300 m ; preuve que nous avons affaire à une espèce sinon océanique, au moins d'un climat tempéré, humide, d'expositions protégées et à l'ombre.

C'est du Jura que notre arbre a trouvé moyen de gagner la mi-montagne de la Suisse, toujours protégé et de plus en plus éparpillé, se blottissant dans le bas de nos vallées alpestres, immédiatement au-dessus de nos bois mêlés, ne craignant pas le voisinage du chêne et des érables, toujours dans des parages humides, riches en humus, ombragés.

Voilà des indications bien générales, beaucoup trop générales, car il nous manque des données tant soit peu exactes sur l'aire de cet arbre et l'étendue des sapinières chez nous. Cet arbre, depuis le Jura, va se raréfiant de plus en plus dans deux sens : d'abord vers la haute montagne et le fond des vallées alpestres, et puis vers l'orient. En Valais, je sais qu'il pénètre, mais par pieds isolés et comme rareté, jusqu'au seuil du Haut-Valais (gorge de Baltschieder, gorge du Simplon). Je sais aussi qu'on l'a signalé au Tessin. Mais toute cette aire du sapin en Suisse souffre d'un « à peu près » lamentable, et ce serait une tâche sans doute fructueuse pour un forestier un peu botaniste, d'en préciser les limites. Il serait méritoire de signaler, en même temps, les plantes concomitantes des sapins, ce que nous ignorons à l'heure qu'il est.

Quant au côté esthétique de notre arbre, on ne saurait assez l'exalter. Déjà le tronc est d'une vigueur et en même temps d'une grâce et d'un poli admirables, contrastant, par sa nuance claire, avec la vigueur extrême du feuillage. Toute la plante est empreinte d'une haute régularité de répartition des parties, avec un ensemble dense et fermé. De là le nom d'*Abies pectinata* des botanistes d'antan. Ajoutez la parure merveilleuse de la cime, souvent aplatie en nid de cigogne, bordée de cônes dressés et alignés comme les cierges d'un arbre de Noël; et n'oublions pas le parfum délicieux de la résine blanche qui inonde le haut de l'arbre et qui suinte de son écorce vulnérable. Et n'est-ce pas le sapin surtout qui forme, dans deux ou trois pâturages de notre Haut-Jura, ces gogants à candélabre, derniers restes d'une époque des grandes forêts ?

Quant à la répartition générale de notre sapin blanc, elle est restreinte. Les trois chaînes de montagne : *Jura*, *Vosges* et *Forêt-Noire* en sont le domaine principal, pour ne pas dire le centre de création. De là, il s'étend, mais en se raréfiant beaucoup, le long des Apennins¹ d'un côté, et à travers le centre de la France jusqu'aux Pyrénées vers l'orient, il va expirer dans les chaînes de la Transylvanie et de la Hongrie. Il y a bien, dans les montagnes

¹ Pour l'Apennin, les journaux viennent de nous apprendre ceci : dans la construction des bateaux de luxe conçue par l'empereur Caracalla pour le lac de Nemi, près de Rome, on a employé le bois de sapin. Des restes de forêt de sapin ont été signalés même à Madonie, en Sicile, qui peut-être ont déjà disparu à l'heure actuelle.

des côtes et des îles de la Méditerranée, un certain nombre de sapins, en groupes fort localisés (d'*Abies cephalonica* Loud. et *Apollinis* Link, de la Grèce, jusqu'à *Abies pinsapo* Boiss. d'Espagne et de Numidie) qu'on était tenté de prendre pour des variétés devenues fixes du sapin blanc, mais qui ont tout l'air d'appartenir à des reliques d'une végétation tertiaire à peu près disparue.

Au Caucase occidental, il y a l'*Abies nordmanniana* Stev. qui, pour le port, est assez voisin du sapin blanc, au point d'en être pris comme une édition augmentée, adaptée à la grandeur de son habitat.

Le sapin blanc mérite donc notre intérêt aussi du point de vue géographique, comme une espèce endémique de l'Europe moyenne, et la pensée de sa protection se fait sentir déjà par ci par là. Espérons qu'en Suisse nous n'en sommes pas encore réduits à cette extrémité, mais les soupçons commencent à planer déjà. On dit, par exemple, que cette vallée du canton de St-Gall, qui tire son nom des sapins blancs (*Weisstannen-Tal*), se trouve actuellement absolument dépourvue de cet arbre. Avis au lecteur !

Riehen, mai 1931.

Christ.

L'influence de la législation et des méthodes de sylviculture sur l'économie forestière suisse.

(Conférence faite à l'assemblée annuelle des directeurs forestiers, en 1931.)

(fin)

IV. Résultats acquis.

Voyons maintenant ce que la résultante de nos dispositions législatives, de nos méthodes de sylviculture, de notre organisation, fait de nos forêts et de notre économie forestière. Deux choses, rappelons-le, nous intéressent :

- 1° la conservation de l'aire forestière,
- 2° le capital forestier, sa constitution, sa mise en valeur et l'amélioration de ses éléments.

Nous pouvons, je crois, être rassurés en ce qui concerne la conservation de l'aire forestière : les prescriptions légales sur l'abornement, l'interdiction de défricher et de pratiquer des coupes rases, la suppression des droits d'usage, la réglementation du parcours, les obstacles mis à l'aliénation des forêts publiques sont autant de mesures propres à sauvegarder l'existence des forêts.